



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 2

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action pluriannuel en faveur de la République du Burundi pour 2022 et 2023 partie 1

Document d'action « Twige Twese- Programme d'appui à l'éducation fondamentale et à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation 2022-2030 du Burundi »

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail pluriannuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	« <i>Twige Twese</i> - Programme d'appui à l'éducation fondamentale et à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation 2022-2030 du Burundi » Numéro OPSYS: ACT-60991 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde).
2. Initiative 'Team Europe'	Oui L'Action fait partie intégrante du premier objectif global issu de la Vision Conjointe 2019-2022 « Développement local intégré ». L'engagement pris par l'UE de contribuer à l'Initiative Équipe Europe (IEE) prévue dans le cadre du présent plan d'action sera complété par d'autres contributions d'autres membres de l'Équipe Europe. Elle est subordonnée à la confirmation formelle de la contribution de chaque membre. Si les initiatives Équipe Europe et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE pourra se poursuivre en dehors d'un cadre d'Initiative Équipe Europe. Les IEE au Burundi sont en cours d'élaboration.
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant: Burundi (Bujumbura Mairie, Gitega, Muyinga, Kirundo).
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel pour la République du Burundi pour la période 2021-2027
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	L'Action s'inscrit sous l'Objectif spécifique OS 2.1 du PIP Burundi 2021-2027 «Les conditions de vie de la population burundaise, en particulier des groupes les plus vulnérables et des jeunes, sont améliorées» et le résultat escompté 2.1.5 «Les installations et services d'enseignement des écoles primaires sont améliorés».
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Code DAC: 112 Éducation fondamentale.

7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal: ODD 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».</p> <p>Autres ODD importants: ODD 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». ODD 17 « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser ». ODD 10 « Inégalités réduites ». ODD 8 « Travail décent et croissance économique ».</p>			
8 a) Code (s) CAD	11220 Enseignement primaire 50%. 11130 Formation des enseignants 25%. 11120 Équipements scolaires et formation 25%.			
8 b) Principal canal de distribution @	13000 Gouvernement tiers (coopération déléguée) 41122 UNICEF.			
9. Objectifs de dépenses	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climate <input checked="" type="checkbox"/> Social inclusion and Human Development <input checked="" type="checkbox"/> Gender <input type="checkbox"/> Biodiversity <input checked="" type="checkbox"/> Éducation <input checked="" type="checkbox"/> Human Rights, Democracy and Governance			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	gouvernance numérique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	entrepreneuriat numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	création d'emplois		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	compétences/compétences numériques		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	services numériques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Connectivité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tags: transports		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	contacts interpersonnels		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	énergie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Covid-19	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE- 14.020121-C1-INTPA</p> <p>Coût total estimé: 24 000 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE: 20 000 000 EUR</p> <p>La contribution est d'un montant d'EUR 20 000 000 du budget général de l'Union européenne pour 2023, sous réserve de la disponibilité de crédits pour les exercices respectifs suivant l'adoption du budget annuel concerné, ou tel que prévu dans le système des douzièmes provisoires.</p> <p>Cette action est cofinancée en conjointement par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) pour un montant de 2 500 000 EUR ; - L'Agence française de Développement (AFD) pour un montant de 1 500 000 EUR.
-------------------------------	---

GESTION ET EXÉCUTION

13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	<p>Gestion directe (passation de marchés)</p> <p>Gestion indirecte avec des entités qui seront choisies conformément aux critères énoncés sous les points 4.4.2</p>
--	---

1.2 Résumé de l'Action

Le programme d'appui à l'éducation fondamentale est le premier projet de l'Union européenne dans le secteur de l'éducation au Burundi. Il vise à soutenir les efforts du gouvernement du Burundi en matière d'amélioration de l'accès équitable et de la qualité de l'éducation. Bien que l'éducation constitue une priorité pour le Gouvernement du Burundi et que la scolarisation des enfants ait enregistré des rapides progrès ces dernières années, les chiffres continuent à se détériorer en ce qui concerne les principaux indicateurs, et notamment l'abandon scolaire, le redoublement, la réduction des temps d'apprentissage, l'absence d'une stratégie nationale de formation continue

des enseignants, le nombre d'écoles et d'enseignants par rapport au nombre d'enfants¹. Malgré des améliorations significatives au cours de la dernière décennie en ce qui concerne l'accès à l'éducation, les inégalités dans le secteur de l'éducation restent particulièrement marquées au Burundi, avec près de 2 millions d'enfants non scolarisés. Au Burundi, les filles, les enfants issus de ménages pauvres, les enfants des familles de réfugiés et les enfants handicapés sont les plus marginalisés et les premiers à être exclus des opportunités éducatives. Dans ce contexte, le programme d'appui au secteur de l'éducation fondamentale s'articulera autour de trois axes stratégiques: 1) l'accès à l'éducation fondamentale pour tous, y compris les enfants et les adolescents actuellement exclus du système éducatif; 2) l'amélioration de la qualité des enseignements, de l'offre de formation et des conditions d'apprentissage; 3) l'intégration du numérique dans l'éducation fondamentale et la fourniture de matériels didactiques et pédagogiques à l'attention des élèves et des enseignants.

L'action appuiera les zones les plus affectées par le phénomène d'exclusion scolaire et sera complémentaire aux interventions actuellement en cours comme le programme *Twige Neza* financé par le Partenariat mondial pour l'éducation avec le partenariat de l'Agence française de développement (AFD), le programme « *Education cannot wait* » et « *Providing access and ensuring continuity of learning and protection to vulnerable girls and boys in Kirundo province* », financé par la DG-ECHO² et mis en œuvre par UNICEF, les projets « *Projet d'appui à l'amélioration des apprentissages en début de scolarité* » (PAADESCO) et « *Soleil-Nyakiriza* »³ financés par la Banque Mondiale (BM), et créera des synergies avec les programmes de l'Union européenne d'appui à la résilience, d'appui à la santé et de protection et promotion des droits des enfants, le projet ResiCoDi, ainsi que le projet régional ciblant les rapatriés burundais, actuellement en préparation.



2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Le Burundi reste un pays particulièrement fragile, tant sur le plan institutionnel que socio-économique et environnemental. Ceci est confirmé par le Global Conflict Risk Index (GCRI) et l'analyse « *Fragility and Conflict Situations (FCS)* » de la Banque Mondiale, qui estime également qu'entre 2020 et 2021 le profil de la fragilité du Burundi a changé. Ainsi, le Burundi est passé de la catégorie des pays avec une situation de conflit d'intensité moyenne à un pays caractérisé par une extrême fragilité institutionnelle et sociale. Sur le plan socio-économique, avec une place de 185^e (sur 189) au classement mondial de l'Indice de Développement Humain et un PIB par habitant de 261 USD en 2021, le Burundi est un des pays les plus pauvres au monde, et près de 85% de sa population vit en-dessous du seuil de pauvreté. Le Burundi fait partie des pays les plus densément peuplés au monde. Il occupe la seizième place mondiale et la troisième en Afrique, avec une densité moyenne de 440,37 habitants/km² en 2021⁴, qui pourrait atteindre 728 habitants/km² en 2050. Ces dix dernières années, la population burundaise a connu une croissance rapide de 30,1%, passant de 9,5 millions d'habitants en 2010 à 12,3 millions en 2020⁵.

¹ *Analyse du secteur de l'éducation 2021- Le système éducatif burundais: enjeux et défis pour accélérer la production du capital humain et soutenir la croissance économique*, UNESCO Institut international de planification de l'éducation.

² Cette action (1 000 000 EUR) a démarré le 1 mars 2022. Elle se situe dans la province de Kirundo et vise à relever les défis de l'éducation et à protéger les enfants déplacés, rapatriés, rapatriés et des communautés d'accueil.

³ Le programme « *Soleil-Nyakiriza* » est financé par la Banque mondiale à la hauteur de 100 000 000 USD. Grâce à ce programme 4320 petites entreprises, 400 établissements scolaires et 400 centres de santé auront accès à l'électricité via les mini-réseaux et les systèmes solaires autonomes. De plus, 400 établissements scolaires et 300 mille ménages auront accès à des cuisinières propres et efficaces.

⁴ <https://www.populationpyramid.net/fr/population-densite/burundi/2021/> (consultation du 20/03/2022)

⁵ *Rapport des projections démographiques 2008-2020*, ISTEEDU, 2020.

Ce contexte social reste donc très peu favorable à l'éducation du fait de l'extrême pauvreté de la population.

Ce programme s'inscrit complètement dans l'approche préconisée par:

- le (nouveau) « *Consensus européen pour le développement* », dans son axe « people », qui fait référence à la contribution de l'UE pour assurer l'accès à une éducation inclusive de qualité pour tous comme élément de base pour un développement durable des pays partenaires (pour l'intégration des ODD voir section 3.3);
- la « *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'éducation et la formation dans le contexte de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement* » de 2002 ;
- la « *Résolution du Parlement européen sur l'aide européenne au développement dans le domaine de l'éducation* » qui déclare l'aide à l'éducation comme une priorité puisque l'éducation est un droit fondamental mais aussi parce qu'elle est essentielle à la réalisation de tous les ODD, et, sur ces bases, demande à l'Union et aux États Membres de consacrer au moins la moitié de leur aide à l'éducation de base d'ici à 2030 ;
- la « *Stratégie continentale de l'Éducation* » (CESA 16-25) de la Commission de l'Union Africaine (UA) qui s'aligne sur la vision de l'UA et de l'agenda 2063 qui visent à réorienter les systèmes d'éducation et de formation en Afrique pour mieux répondre aux besoins de connaissances, de compétences, d'innovations et de créativité nécessaires pour promouvoir les valeurs fondamentales africaines et propulser le développement durable aux niveaux national, régional et continental. Cette stratégie s'attache notamment à revitaliser la profession d'enseignant afin d'en assurer la qualité, la pertinence et l'adéquation à tous les niveaux d'éducation.
- la « *Stratégie UE-Afrique* » (JOIN(2020)4, 9.3.2020), ainsi que les conclusions du Conseil du 30 juin 2020 (9265/20).
- La dimension externe du « *Pacte Vert pour l'Europe* », qui souligne l'importance de l'éducation et de la formation dans le développement durable, en promouvant les principes de neutralité et de résilience climatique et de durabilité environnementale.

Contexte sectoriel

Le secteur de l'éducation représente en moyenne 19,54 % du budget de l'état 2020-2021⁶ et constitue un levier essentiel pour renforcer le capital humain du pays. Il a été marqué par une forte instabilité de son organisation institutionnelle entre 2014 et 2019 et a vu son financement public faiblement progresser sur cette période. En 2012, le Burundi s'était doté d'un Plan de développement du secteur de l'éducation et de la formation (PDSEF). Au cœur de ce plan figurait une importante réforme de l'éducation fondamentale, avec la mise en place du quatrième cycle fondamental organisé selon des modalités nouvelles destinées à accueillir le plus grand nombre de jeunes burundais. Les événements politiques de 2015 et les difficultés économiques qui ont suivi n'ont pas permis sa mise en œuvre. En mai 2018, un Plan transitoire de l'éducation (PTE) 2018-2020 a pris le relais en se focalisant sur l'enseignement fondamental et la formation professionnelle. À l'expiration de la période couverte par le PTE, la stabilisation de la situation sociale et sécuritaire du pays a permis au ministère de l'Éducation et de la Recherche Scientifique de préparer un nouveau plan sectoriel de l'éducation 2022-2030, encore en phase de validation, qui privilège trois axes principaux :

- (i) L'amélioration de l'accès et de l'équité et la promotion d'une éducation inclusive de qualité;
- (ii) L'amélioration de la qualité des enseignements et des conditions d'apprentissage et la réduction du taux de redoublement dans les provinces cibles;
- (iii) L'amélioration de la gouvernance sectorielle.

L'école fondamentale

Au Burundi l'école fondamentale s'étend sur une période de 9 ans répartis en quatre cycles. Le premier cycle comprend la première et la deuxième année, le deuxième cycle la troisième et la quatrième année, le troisième cycle la cinquième et la sixième année, tandis que le quatrième cycle comprend la septième, la huitième et la neuvième année.

⁶ *Éducation – Analyse budgétaire 2020-2021*, UNICEF Burundi: <https://www.unicef.org/esa/media/8036/file/UNICEF-Burundi-2020-Education-Budget-Brief-FR.pdf>

Le programme d'enseignement s'articule en six domaines dont : les mathématiques et les sciences exactes (la biologie, la chimie, la physique, et la technologie), les langues (le kirundi, le français), les sciences humaines (histoire et géographie), les arts (le dessin, la musique et l'art plastique) et l'entrepreneuriat. Le kirundi et le français constituent les deux langues officielles du pays. Le kirundi est la langue d'enseignement pour les premiers niveaux d'éducation jusqu'à la cinquième année du fondamental, année où le français devient la langue principale d'enseignement jusqu'aux établissements supérieurs.

Quelques statistiques clés sur le secteur de l'éducation (2021)

- Ratio élèves/enseignant: 52/1
- Taux de redoublement au fondamental: 26%
- Taux de redoublement en 9e : 22,3 %
- Taux de redoublement dans le cycle 4 du fondamental public: 32,3 %
- Taux d'abandon dans le cycle 4 du fondamental public: 13,2%
- Taux d'achèvement des trois premiers cycles du fondamental (primaire): 52,5%

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

Bien que l'éducation constitue une priorité pour le Gouvernement du Burundi et que la scolarisation des enfants de 6 à 11 ans ait enregistré des rapides progrès ces dernières années, le système éducatif burundais reste parmi les plus faibles en Afrique en termes de qualité, d'inclusion et d'accès. Malgré des améliorations significatives au cours de la dernière décennie en ce qui concerne l'accès à l'éducation, les inégalités dans le secteur de l'éducation restent particulièrement marquées avec près de 2 millions d'enfants non scolarisés.

Au Burundi, les filles, les enfants issus de ménages pauvres, les enfants des familles de réfugiés et les enfants handicapés sont les plus marginalisés et les premiers à être exclus des opportunités éducatives. Seuls 32% des enfants terminent le cycle primaire; parmi ces derniers, près de 60% d'entre eux n'ont pas les compétences de base suffisantes en lecture et en mathématiques pour poursuivre harmonieusement leur scolarité dans le cycle moyen. Face à la baisse du financement public et à une croissance démographique de 3,1 %, le gouvernement n'est pas parvenu jusqu'à présent à induire les réformes importantes et essentielles au bon fonctionnement du système. Dans ce contexte, il a conçu, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), un nouveau Plan sectoriel de l'éducation 2022-2030, encore en phase de validation, qui s'appuie sur les réalités d'un contexte fortement fragilisé, mais qui constitue une avancée pour sortir le secteur de son état léthargique actuel. Il engage les PTF à appuyer la mise en œuvre et le suivi de la stratégie.

Les principaux enjeux du secteur de l'éducation sont les suivants:

La question enseignante

L'exercice du métier d'enseignant au Burundi est confronté à de multiples défis. Selon le RESEN, le taux global de qualification des enseignants (67%) est marqué par de fortes disparités selon les provinces. D'après les récentes études menées par l'UNESCO et l'UNICEF le problème de la qualité des enseignants n'est pas une question de qualification professionnelle, mais plutôt une question de qualité de la formation qui est dispensée. La formation continue fait défaut pour améliorer la qualité de l'éducation et réduire ces disparités. En 2017, seul 41% des enseignants déclaraient avoir bénéficié de formations, tout en jugeant pour la plupart ces dernières insuffisantes⁷. Les textes réglementaires qui instituent la formation continue des enseignants existent mais leur application est contrariée par les contraintes budgétaires qui amènent souvent à laisser la formation continue au gré des partenaires techniques et financiers. Les formations en cours d'emploi ne sont pas capitalisées et valorisées dans la carrière des bénéficiaires, ce qui risque d'être démotivant pour les enseignants.

Plusieurs rapports font état de l'insatisfaction liée à la question salariale⁸, à la dévalorisation du statut de l'enseignant, à de mauvaises conditions de vie et de travail, à l'absence d'évolution dans la carrière et à l'absence

⁷ Étude diagnostique de l'UNESCO Burundi (2017).

⁸ Le salaire de base d'un enseignant burundais s'élève à environ 50 EUR/par mois. Les enseignants sont moins rémunérés que les autres fonctionnaires ayant le même niveau de qualification. Ils ont moins d'indemnités que les corps de la santé et de la justice.

de formation professionnelle adéquate, y compris la formation sur l'éducation inclusive. Cette insatisfaction conduit un bon nombre d'enseignants à abandonner la profession parfois après seulement quelques années de service. Les investissements pour le recrutement, la formation, le déploiement, la perspective de carrière et le bien-être des enseignants ne sont pas encore suffisants pour améliorer le statut, l'attractivité de la profession enseignante et la qualité de l'enseignement.

Ratio élèves-enseignants élevé

Au niveau de l'enseignement fondamental, la demande en enseignants a augmenté depuis la mise en œuvre de la gratuité scolaire qui a coïncidé avec la rentrée scolaire de septembre 2005. En réponse à cette augmentation, le Gouvernement du Burundi et les communautés se sont investis dans la construction de salles de classe sans que la formation des enseignants, tant en quantité qu'en qualité suffisante, ait suivi le même rythme. Le ratio élèves-maître (REM) est estimé à 52 et est estimé à 93 au premier cycle de l'enseignement fondamental. Ce chiffre cache des disparités entre les différents niveaux du fondamental et par province et représente un obstacle pour l'inclusion des enfants en situation de handicap. En 2019, le REM variait ainsi de 37 dans la province de Bururi à 62 dans la province de Bujumbura Mairie. Plusieurs provinces ont des ratios supérieurs à celui enregistré au niveau national: Bujumbura Mairie (62), Cibitoke (58), Kirundo (57) et Muyinga (57). L'analyse du secteur de l'éducation a mis en évidence la nécessité de recruter de nouveaux enseignants dans le fondamental (notamment de la 7^e à la 9^e année) et de disposer d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés et formés dans les institutions d'enseignement supérieur spécialisées.

Niveau des apprentissages

Selon l'évaluation conduite par le Projet d'appui à l'amélioration des apprentissages en début de scolarité (PAADESCO), 85% des élèves de deuxième année ont un niveau insuffisant en kirundi, la langue nationale. En quatrième année, seulement 41% des élèves ont atteint le seuil suffisant de compétences en kirundi. En ce qui concerne la langue française, 98% des élèves, au niveau national, n'atteignent pas le seuil suffisant de compétences. Les résultats de l'évaluation internationale PASEC (Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN) confirment cette tendance: 99% des élèves de deuxième année sont au-dessus du seuil suffisant en mathématiques, alors qu'en langue, c'est le cas pour environ 79 % des élèves.

Ressources pédagogiques et équipements de base insuffisants

Les niveaux de performance des élèves dans les évaluations (régionales, nationales et internationales) et les taux de réussite aux examens nationaux sont fortement corrélés aux conditions de scolarisation dans les écoles. Celles-ci sont très peu optimales et se caractérisent par un déficit en infrastructures dotées de commodités de base. En 2019, 61% des écoles ne possédaient pas de point d'eau ni de latrines, 94% des écoles n'avaient pas accès à l'électricité, 19% ne possédaient aucun dispositif de lavage des mains et 90% n'étaient pas clôturées. Enfin, 25% des groupes pédagogiques ne disposaient pas d'une salle de classe⁹. Ainsi, 13% des établissements utilisaient des classes empruntées et 7% disposaient de classes provisoires. Il va presque sans dire que cet environnement très défavorable rend la scolarité pratiquement inaccessible pour un grand nombre d'enfants souffrant d'un handicap.

Les écoles sont aussi insuffisamment dotées en ressources pédagogiques. En-dehors des enseignants et des infrastructures, les ressources pédagogiques – les manuels notamment – constituent des intrants indispensables au processus d'apprentissage des élèves. Or, le système éducatif public burundais fait face à une dotation incomplète en manuels scolaires. Seul un manuel de français, de calcul et de kirundi pour trois élèves est disponible de la 1^e à la 6^e année.

Faible équité

L'accès à l'éducation reste un défi majeur, en particulier pour les deux tiers de Burundais touchés par la pauvreté, en majorité dans les milieux ruraux. Les enfants ruraux scolarisés accèdent moins que les urbains au cycle post-fondamental. Au Burundi, les 10% les plus favorisés de la population s'approprient les deux-tiers des ressources publiques de l'éducation. Les urbains et les plus riches bénéficient respectivement de sept et de dix fois plus de ressources que les ruraux et les plus pauvres. Des disparités de genre apparaissent aussi à la fin du cycle fondamental et se maintiennent, de telle sorte qu'à l'entrée du post-fondamental, 30% des filles sont effectivement enrôlées, contre 37% des garçons. Le système éducatif fait aussi preuve d'une faible équité. Les chances de scolarisation apparaissent défavorables pour les filles, les ruraux, les enfants en situation de handicap et les plus

⁹ Les classes du matin sont utilisées pour les cours de l'après-midi. Les cours classiques ont lieu de 7h00 à 12h45. Les cours de rattrapage se font après les cours classiques dans les après-midis, et parfois pendant les vacances. Les mêmes salles sont utilisées pour les cours classiques et les cours de rattrapage à des heures différentes.

pauvres. En effet, les disparités de genre en défaveur des filles apparaissent surtout à la fin du cycle fondamental et se maintiennent tout au long du cycle éducatif. Si l'on se concentre sur les adolescents, on constate que sur les 30% qui sont en dehors du système scolaire, 95% sont des filles¹⁰. Concernant le déploiement des enseignants, on observe des grandes disparités provinciales.

Situation des enfants handicapés et violences basées sur le genre

L'absence de données sur la situation des personnes handicapées au Burundi, et notamment sur les enfants, ne permet pas d'avoir une estimation précise de l'accès des enfants handicapés à l'école. En se basant sur les estimations de l'UNICEF qui considère qu'un enfant sur dix dans le monde serait en situation de handicap, on peut considérer que sur une estimation de 5,5 million d'enfants au Burundi, environ 550 000 d'entre eux seraient en situation de handicap. Selon le dernier rapport de l'UNICEF sur les enfants non scolarisés, une faible proportion des enfants handicapés va à l'école au Burundi, du fait de la perception communautaire de l'enfant handicapé comme un incapable, de l'utilisation de l'enfant handicapé comme source de revenus via la mendicité, etc. L'inaccessibilité physique des infrastructures, l'inaccessibilité de l'enseignement pour les enfants handicapés sensoriels, ainsi que la discrimination dont ils sont victimes, représentent autant d'obstacles pour l'accès des enfants handicapés à l'école. Les filles handicapées sont plus exposées aux mauvais traitements, à la maltraitance et aux violences sexuelles que les filles non-handicapées et les garçons handicapés. Cela est encore plus prévalent chez les filles présentant une déficience intellectuelle. Les programmes de protection, de formation sur la santé sexuelle et reproductive et de sensibilisation aux violences basées sur le genre restent très limités au Burundi. Les structures et politiques publiques sont insuffisantes pour prévenir et venir en aide aux filles handicapées victimes de viol et de grossesses non-désirées. Les violences et les abus subis à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'école restent largement invisibles car très peu documentés. Ils ont un impact dévastateur sur le développement et le bien-être des filles et sont un obstacle majeur à leur éducation. L'analyse de la situation réalisée avec les différents acteurs montre que les enfants handicapés au Burundi vivent une situation de discrimination et d'exclusion.

Réfugiés et déplacés internes

Tout en restant très fragile, le contexte politique et humanitaire s'est amélioré au cours des deux dernières années sur l'ensemble du territoire. Cette amélioration a favorisé un rapatriement important de réfugiés burundais même s'il en reste environ 330 000 à l'étranger. Néanmoins, on peut supposer qu'ils viendront accroître la demande dans les prochaines années. En outre, à ces réfugiés s'ajoutent les nombreux déplacés internes, résultant notamment de la grande vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles. En septembre 2020, ces derniers étaient estimés à 127 832. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la proportion d'enfants en âge scolaire parmi ces réfugiés. Cependant la faible qualité de l'enseignement et le manque d'enseignants qualifiés dans les camps de réfugiés ne facilitent pas l'accès à l'éducation pour cette catégorie d'enfants.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action.

Les partenaires dans la mise en œuvre de ce programme seront les suivants :

- Le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique et ses directions nationales;
- Le ministère de la Solidarité nationale, des Affaires sociales, des Droits de la Personne humaine et du Genre;
- Le ministère des Finances, du Budget et de la Planification économique;
- Le ministère de la Fonction Publique;
- La Commission nationale indépendante des Droits de l'Homme;
- Les autorités locales (gouverneurs, maires, les directions provinciales et communales en charge de l'éducation etc.);
- Les organisations de la société civile actives dans le domaine de l'éducation, de la protection de l'enfant et des personnes en situation de handicap;
- Les agences des Nations Unies actives dans le domaine de l'éducation au Burundi ;
- L'Agence française de Développement.

Les bénéficiaires finaux de l'action seront les enseignants et les enfants, avec une attention particulière portée sur les filles, les enfants dé- et non scolarisés et en risque d'abandon, les enfants en situation de handicap, les enfants rapatriés, les déplacés internes.

¹⁰ UNESCO, « *Burundi: Education and Literacy* », 2019, Paris, [at http://uis.unesco.org/en/country/bi?theme=education-and-literacy](http://uis.unesco.org/en/country/bi?theme=education-and-literacy), 2019.

Au niveau déconcentré et décentralisé, un accent particulier sera mis sur l'accompagnement de l'Ecole normale supérieure, de l'Université du Burundi et des Centres d'animation pédagogique et des communes.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de promouvoir un accès équitable à une éducation fondamentale de qualité au Burundi.

Les objectifs spécifiques (effets directs) de cette action sont:

- OS 1 : Améliorer l'offre, la qualité de l'enseignement fondamental, la répartition et la rétribution des enseignants;
- OS 2 : Rendre le système éducatif burundais plus inclusif et assurer l'égalité d'accès des filles et des garçons dé- et non scolarisés, enfants porteurs de handicap, rapatriés, déplacés internes et minorités;
- OS 3 : Améliorer les apprentissages, l'environnement scolaire et le système éducatif burundais.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets directs) correspondants sont les suivants:

- 1.1 Les compétences professionnelles, y compris la sensibilisation aux questions environnementales et climatiques, et les performances des formateurs chargés de la formation et de l'encadrement pédagogique (professeurs, inspecteurs, etc.) et des enseignants sont améliorées;
- 1.2 L'approche de financement basé sur la performance est appropriée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique comme modèle de financement du système de l'éducation dans les écoles fondamentales;
- 2.1. Les enfants, dont au moins 50% de filles, dé- et non scolarisés des provinces cibles, y compris les victimes des pires formes de travail des enfants, sont réinsérés/insérés et réguliers dans le cursus scolaire;
- 2.2. L'accès à l'enseignement spécialisé et inclusif de qualité de l'école fondamentale pour les enfants vivant avec un handicap est renforcé;
- 2.3. Les écoles des provinces cibles ont adapté leurs établissements existants aux enfants en situation de handicap et aux deux sexes, sont exemptes de violences et sont accessibles à tous.
- 3.1. Les approches innovantes (enseignement des deux langues nationales, enseignement adapté au contexte, pédagogie active, utilisation des TIC accessibles, sensibilisation à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement, etc.) dans les écoles formelles et dans les offres alternatives d'éducation sont appuyées.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1 :

- 1.1.1 Renforcer la qualité et l'offre de formations spécialisées de l'Ecole normale supérieure de Bujumbura et de l'Université de Bujumbura à destination des enseignants;
- 1.1.2 Mettre en place une certification des formations en lien avec le parcours de professionnalisation des acteurs;
- 1.1.3 Développer un système de pilotage et de suivi de l'offre de professionnalisation des acteurs de la formation.

Activités liées au produit 1.2 :

- 1.2.1 Élaborer les outils de mise en œuvre du financement basé sur les performances (manuel de procédure, indicateurs, grilles de vérification, grilles d'évaluation, questionnaire d'enquête de satisfaction communautaire etc.);
- 1.2.2 Renforcer les capacités des parties prenantes de mise en œuvre du mécanisme de financement basé sur les performances (FBP) éducation (chefs des établissements, quelques enseignants, directions communales, direction provinciale, agence de vérification, enquêteurs des associations locales);
- 1.2.3 Vérifier la performance réalisée trimestriellement par les prestataires (écoles, direction provinciale, directions communales).

Activités liées au produit 2.1 :

- 2.1.1 Mettre en place des mécanismes communautaires de suivi de la fréquentation et d’alerte précoce de l’absentéisme des élèves;
- 2.1.2 Appuyer la mise en place et la réalisation des "projets d'écoles" (plans communautaires de développement des écoles conçus par les comités de gestion scolaires et les acteurs locaux, y compris les associations des personnes en situation de handicap) pour contribuer à l’amélioration de l’offre éducative et de la qualité ;
- 2.1.3 Appuyer le renforcement des compétences des enseignants/animateurs pédagogiques des provinces cibles sur les méthodes actives et participatives d’enseignement de la lecture et du calcul, l'apprentissage socio-émotionnel et les cercles d’apprentissage des enseignants, pour améliorer l'offre et la qualité de l'enseignement ;
- 2.1.4 Appuyer l’élaboration et la mise en œuvre d’une stratégie adaptée de résorption des enfants en dehors de l’école, y compris le concept d’« école de pont » pour la réintégration des enfants victimes d’abus ou des pires formes de travail des enfants, et organiser des cours de rattrapage/apprentissage accessibles et accélérés sur base des modules didactiques reconnus par le MENRS en faveur des enfants dé- et non scolarisés dont au moins 50 % de filles (y compris les enfants en situation de handicap);

Activités liées au produit 2.2 :

- 2.2.1 Mettre en place, avec l’appui des organisations des personnes vivant avec handicap, un mécanisme communautaire fiable permettant d’identifier les enfants porteurs de handicap dans les provinces cibles;
- 2.2.2 Former les formateurs, les enseignants, les inspecteurs régionaux et les directeurs des centres spécialisés sur les droits des personnes en situation de handicap et la méthode d’enseignement des enfants en situation de handicap;
- 2.2.3 Equiper les écoles primaires des provinces cibles à l’accueil des enfants handicapés dans des conditions qui répondent aux besoins individuels de l’enfant (accessibilité physique des enfants, signalisation adaptée, sécurité et équipement en matériaux pédagogiques, y compris les équipements et matériaux numériques) pour le confort des enfants et le respect de l’environnement avec l’introduction de l’électrification solaire des écoles cibles.
- 2.2.4 Former les enfants handicapés des provinces cibles sur les compétences personnelles, les droits des enfants et les droits des personnes handicapées en collaboration avec les associations des personnes vivant avec handicap;
- 2.2.5 Appuyer la mise en œuvre des campagnes de communication adaptée, y compris la sensibilisation des communautés, élèves et enseignants, sur les droits et la situation des enfants vivant avec un handicap au Burundi.
- 2.2.6 Sensibiliser les familles et les enseignants à l’éducation inclusive;
- 2.2.8 Intégrer l’éducation inclusive et le handicap dans les modules de formation des enseignants;
- 2.2.9 Renforcer les capacités techniques de l’Union des Personnes Handicapées du Burundi et des autres associations intervenant dans le domaine de la protection des droits des personnes handicapées.

Activités liées au produit 2.3 :

- 2.3.1 Effectuer des travaux de réhabilitation et d’adaptation des écoles aux critères d’inclusion (y compris l’installation de toilettes accessibles, séparées par genre et de points d’eau pour la promotion de l’hygiène, de l’inclusion des filles et des personnes à mobilités réduites);
- 2.3.2 Appuyer le renforcement d’un environnement sensible à l’inclusion afin de rendre permanent la sensibilisation sur les droits des enfants vivant avec handicap à travers les images et messages ornant les salles de classes;
- 2.3.3 Appuyer la mise en œuvre des recommandations pertinentes des différents axes de la stratégie nationale sur l’éducation inclusive dont l’élaboration est en cours.

Activités liées au produit 3.1 :

- 3.1.1 Equiper des écoles des provinces cibles de bibliothèques numériques, des centres d’innovation pédagogique et d’apprentissage numérique;
- 3.1.2 Former les enseignants et les élèves au numérique.

La contribution de l’UE à l’Initiative Equipe Europe prévue dans ce plan d’action pluriannuel sera complétée par d’autres contributions des partenaires européens. La contribution indicative de l’UE est soumise à la confirmation formelle des contributions significatives de chaque partenaire dès que possible. Si l’IEE ou ces contributions devaient ne pas se matérialiser, l’action de l’UE pourrait continuer en dehors du cadre de l’IEE.

3.3 Intégration des questions transversales

L'analyse préalable des risques liés à l'environnement et au changement climatique effectuée au stade de la conception ont conclu qu'aucune autre mesure n'était requise.

Sur la base du formulaire d'identification des possibles risques environnementaux, liés au changement climatique:

- Le « Strategic Environmental Assessment (SEA) » n'est pas nécessaire, car l'action ne concerne pas un secteur susceptible d'engendrer des impacts de grande ampleur sur l'environnement, les ressources naturelles et le changement climatique.

- Le « Environmental Impact Assessment (EIA) » n'est pas nécessaire, car l'action n'a pas un impact négatif/significatif sur l'environnement (aucune œuvre ou activité potentiellement polluante n'est prévue).

- Le « Climate Risk Assessment (CRA) » n'est pas nécessaire, car il est estimé que l'action ne sera pas affectée par le changement climatique ni n'aura un impact déterminant sur les émissions de gaz à effet de serre.

L'action veillera au respect des questions environnementales, notamment dans ses plans de réhabilitation des écoles (conception adaptée au changement climatique, recours à l'architecture traditionnelle et verte, utilisation des matériaux locaux, énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire), mais aussi par l'intégration de connaissances et de prise de conscience sur les enjeux environnementaux et climatiques dans le contenu du cursus scolaire.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique qu'une forte attention sera portée sur l'égalité de genre, y compris des indicateurs ventilés par sexe. La plupart des activités va prendre en compte les droits des filles et des enfants vulnérables. Le projet portera une attention particulière à la lutte contre les discriminations faites envers les filles y inclus en sensibilisant les populations sur les droits des filles, en particulier en zone rurale où elles sont davantage victimes de discrimination.

Droits de l'homme

L'éducation est un prérequis pour l'inclusion sociale, un taux d'emploi élevé et la croissance économique. L'action contribuera à améliorer la capacité des groupes vulnérables, des filles et des femmes, à relever les défis les plus urgents d'aujourd'hui, à acquérir un statut social, à atteindre l'indépendance financière ou à améliorer leur représentation en politique. Les enfants scolarisés seront aussi moins vulnérables à l'exploitation et aux pires formes de travail des enfants, et moins exposés aux violences.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Les personnes en situation de handicap au Burundi demeurent plus exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale que les personnes sans handicap. L'égalité du droit à l'éducation pour les enfants handicapés est clairement mentionnée par les lois internationales et la loi nationale, et le Burundi a signé la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CDPH); cependant, les textes ne sont pas intégralement mis en oeuvre. Par ailleurs, le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique adopté en Janvier 2018 par l'Union Africaine réaffirme, entre autres, le droit à l'éducation pour les enfants handicapés et la nécessité de prendre en compte la situation spécifique des femmes et des filles handicapées. Cette action est parfaitement alignée avec la Stratégie de l'Union européenne en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030. Il s'agit d'une action inclusive qui a pris en compte, dès la phase de formulation, les droits des personnes handicapées. Les associations et fédérations burundaises des personnes handicapées, y compris la Fédération des Femmes Burundaises Handicapées, ont été et seront impliqués tout au long du cycle d'intervention.

Démocratie

L'éducation permet aux citoyens de se forger une opinion, de raisonner, d'exercer librement leur esprit critique et de faire usage de leurs aptitudes et de leurs compétences. L'éducation inclusive est cruciale pour doter les enfants des connaissances, des valeurs, des compétences et des attitudes dont ils ont besoin pour comprendre leurs droits et promouvoir des sociétés justes. Cette action d'appui à l'éducation fondamentale favorisera la cohésion sociale, qui est un prérequis pour la croissance économique, la création de postes et l'emploi. L'action contribuera au renforcement des capacités des enfants, des citoyens et des organisations de la société civile à connaître, défendre et revendiquer leurs droits, devoirs et responsabilités.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Dans les pays, comme le Burundi, touchés par une crise, l'éducation sert d'outil pour que les jeunes soient prêts à se réengager dans leur système politique, à renforcer leur droit de réunion et à participer à la création d'un gouvernement stable et accessible, responsable devant son peuple. L'action va contribuer à diffuser la culture de la paix pour résoudre les conflits de manière non violente, pour développer de bonnes relations sociales et une pensée critique.

Réduction des risques de catastrophes

L'action contribuera à la réduction de risque de catastrophes, à travers: (i) des activités de sensibilisation pour les enfants et les enseignants sur la prévention de risque de catastrophes naturelles; (ii) la préparation de plan de contingence pour les écoles qui se trouvent dans des zones à risque de catastrophes naturelles.

Ces activités vont atténuer les effets du changement climatique et prévenir les risques liés aux désastres naturels.

Autres considérations, le cas échéant

Numérisation

L'introduction du numérique dans le système éducatif burundais contribuera à dispenser une éducation de qualité et inclusive. Les compétences numériques en sont devenues un élément essentiel. Garantir l'accès à l'éducation numérique dès le plus jeune âge et familiariser les enfants burundais avec la technologie renforceront leurs capacités et amélioreront leurs connaissances en matière d'utilisation de l'internet et d'apprentissage en-ligne. Une attention continue sera accordée aux enfants touchés par la pauvreté et vivant dans les milieux ruraux. Le programme complétera et créera des synergies avec le programme « Accès à l'électricité pour tous – *Amatara Iwacu* » de l'UE et les programmes « Soleil – *Nyakiriza* » et « GIGA », respectivement de la Banque mondiale et de UNICEF.

Mouvements de populations

Depuis 2017, au moins 145 000 réfugiés burundais ont bénéficié d'une aide au retour, dont plus de 25 000 d'entre eux qui sont revenus depuis le Rwanda ces derniers mois. Chaque semaine, 2 000 personnes en moyenne ont reçu une aide pour leur retour librement consenti depuis le Rwanda, la République démocratique du Congo et la Tanzanie. Les rapatriés sont confrontés à plusieurs défis liés à leur réintégration socio-économique et à l'accès aux services de base, y compris l'accès à l'éducation. Compte tenu des conditions socio-économiques très précaires dans les zones de retour, les femmes et les filles rapatriées sont particulièrement vulnérables à la violence basée sur le genre. L'action, qui intervient dans les provinces de retour, va contribuer au plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés en leur facilitant l'accès à l'éducation.

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
1. Environnement extérieur	Risque 1. Dégradation de la situation sécuritaire, sanitaire, politique ou économique du pays.	M	H	Renforcement du dialogue avec les services des différents ministères sectoriels des conditions sécuritaires, sanitaires, etc. Mise en œuvre de plans de contingence, qui seront élaborés au préalable pour répondre efficacement aux possibles situations de crise (en particulier en cas d'aggravation de la pandémie de COVID-19).
1. Environnement extérieur	Risque 4. Occurrence et gravité de catastrophes	F	H	Mise en œuvre de plans de contingence, qui seront élaborés au préalable pour répondre efficacement aux possibles situations de crise.

	naturelles inattendues			Intégration des acquis des projets sur la réduction des risques de catastrophe actuellement en cours (Programme d'Appui à la Résilience 11 ^e FED). Renforcement de la coordination avec les services du ministère de l'intérieur, de la décentralisation et de la sécurité publique, et en particulier la Protection civile (plateforme de prévention de risque de catastrophes).
3. Personnes et organisations	Risque 3. Manque d'engagement des autorités dans l'amélioration de la gouvernance sectorielle	M	H	Plaidoyer et discussions techniques avec les autorités nationales/ locales. Renforcement des composantes d'appui institutionnel. Déploiement d'expertises techniques ponctuelles afin d'intensifier le renforcement des capacités/ accompagnement technique.
3. Personnes et organisations	Risque 2. Manque d'engagement des communautés bénéficiaires de l'Action	F	H	Intensification des activités de sensibilisation afin d'établir un lien clair et le plus direct possible avec les bénéficiaires sociaux et économiques qui en découlent pour les habitants Mise en place de partenariats spécifiques avec des organisations de la société civile, afin de renforcer l'appropriation de l'action par les communautés bénéficiaires.
3. Personnes et organisations	Risque 6. Manque ou faible intégration de l'approche genre	F	H	Renforcement des capacités des parties prenantes sur l'intégration de l'approche genre. Renforcement de la collaboration avec le ministère de tutelle. Renforcement de la participation des organisations de la société civile de femmes.

Enseignements tirés:

Les principales conclusions, enseignements tirés et recommandations formulées par l'«*Analyse du secteur de l'éducation 2021- Le système éducatif burundais: enjeux et défis pour accélérer la production du capital humain et soutenir la croissance économique*»¹¹ démontrent qu'au Burundi, malgré des réformes initiées depuis 2013 et la gratuité de l'école fondamentale (de 6 à 15 ans), le secteur de l'éducation continue à être confronté à de nombreux défis. Les principales recommandations, qui ont été prises aussi en compte dans la formulation du Plan sectoriel pour l'éducation 2022-2030, portent sur:

- Le relèvement de la **qualité de la formation des enseignants** est nécessaire pour corriger les faiblesses au niveau de la formation disciplinaire et de la formation pédagogique. Le taux de qualification des enseignants est relativement faible (67%). Près d'un enseignant sur trois n'est pas qualifié. Les pistes d'action indiquées pour la prise en compte de cette recommandation comprennent la mise en place de mécanismes de motivation des enseignants en lien avec leurs conditions de vie et leur développement professionnel et de mesures pour permettre aux enseignants de travailler dans des conditions optimales pour assurer une éducation de qualité.
- Les **inégalités du système éducatif**. Selon l'UNESCO, le Burundi se classe comme l'un des pays les plus inégalitaires: 10% des élèves les plus éduqués s'approprient du 62% des ressources publiques de l'éducation ; à l'entrée au post-fondamental seulement 30% des filles sont enrôlées. Il est donc nécessaire d'assurer que les

¹¹ UNESCO Institut international de planification de l'éducation, 2021.

nouvelles actions se focalisent sur les enfants les plus vulnérables, y compris les enfants en situation de handicap, vivant en milieu rural (d'où le choix des provinces cibles de cette action¹²).

- **Réduire progressivement le phénomène de la non-scolarisation.** Le système éducatif burundais est caractérisé par un taux d'achèvement faible, une rétention faible qui est le résultat de nombreux abandons et d'un niveau de redoublement élevé (26% en 2019) et en hausse depuis 2014. Ces deux phénomènes pèsent sur l'efficacité interne du système éducatif. Il s'avère donc nécessaire de renforcer les actions liées à l'offre éducative et à la qualité de l'environnement scolaire (eau potable, électricité, latrines, connectivité, etc.). Des infrastructures (travaux de réhabilitation) sont envisagées, elles seront faites suivant la planification établie par le ministère dans le cadre du PSE et l'approche de renforcement du système et des capacités locales sera assuré dans la mise en œuvre des interventions.

L'action capitalisera sur les acquis et les bonnes pratiques du projet « *Twige Neza* », financé par le Partenariat mondial pour l'Éducation et mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD), des programmes « *Education Cannot Wait* » et « *Providing access and ensuring continuity of learning and protection to vulnerable girls and boys in Kirundo province* »¹³ mis en œuvre par l'UNICEF, et des programmes de la Banque mondiale. Elle créera des synergies avec les programmes de l'Union européenne d'appui à la résilience, d'appui à la santé et de protection et promotion des droits des enfants. Enfin, une attention particulière devra être donnée à l'implication et l'appropriation des autorités, dont l'intérêt et l'engagement sont fondamentaux pour atteindre les résultats visés et leur durabilité. La participation de l'UE au dialogue sectoriel et aux groupes de travail permettra notamment d'identifier les synergies et des complémentarités potentielles avec les interventions des autres PTF, tout en évitant les redondances. Les priorités dans le dialogue sectoriel incluront les réformes relatives aux enseignants, la prise en compte effective des groupes vulnérables, y compris les enfants en situation de handicap, par l'adaptation de l'offre éducative à leurs besoins spécifiques, le défi de la gouvernance en termes d'allocation rationnelle des ressources, tant humaines, matérielles que financières, aux établissements scolaires et le défi de la mobilisation des ressources financières pour répondre aux besoins énormes et la nécessité d'instaurer un cadre de concertation entre les syndicats des enseignants, le ministère de l'Éducation, le ministère des Finances, le ministère de la Fonction publique et les PTF. La réduction des inégalités de genre sera également au centre du dialogue.

Erasmus+

Des synergies seront encouragées avec les actions du programme Erasmus+ visant le développement des capacités dans les domaines de l'enseignement supérieur et de l'éducation et de la formation professionnelle, et la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs burundais de l'enseignement supérieur.

¹² Les provinces de Kirundo (10,2 %), de Muyinga (9,6 %) et de Gitega (6,8%) sont celles avec le plus haut nombre d'enfants en dehors de l'école, tandis que les provinces où le ratio élève-maitre est le plus élevé sont Bujumbura Mairie (62), Kirundo (57) et Muyinga (57).

¹³ Cette intervention, d'une durée de 24 mois, a démarré le 1 mars 2022 et est financée par la DG-ECHO (ECHO/COD/BUD/2022/91000) avec une contribution de 1 000 000 EUR.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention du programme est basée sur l'analyse du contexte, des principaux enjeux, et elle soutiendra l'opérationnalisation du Plan sectoriel de l'éducation 2022-2030 du Burundi, afin de contribuer à améliorer l'accès à l'éducation, la qualité des apprentissages, et rendre l'éducation inclusive. La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est la suivante. L'intervention est constituée de trois axes principaux qui se focalisent sur:

- l'accès à l'éducation fondamentale pour tous, y compris les enfants et les adolescents actuellement exclus du système éducatif (enfants en situation de handicap, filles, enfants issus des minorités, enfants réfugiés, enfants rapatriés, enfants vulnérables) à travers la réduction des disparités géographiques et de genre, le développement des capacités d'accueil de la formation professionnelle et de l'apprentissage, des mesures d'accompagnement de la scolarisation, améliorant la capacité d'accueil des écoles surtout celles localisées en milieu rural, dynamisant et renforçant les structures communautaires de gestion participative de l'école;
- l'amélioration de la qualité des enseignements et des résultats d'apprentissage à travers le renforcement des compétences professionnelles des enseignants, une augmentation du nombre d'enseignants volontaires rétribués et une meilleure répartition régionale des enseignants, des activités d'accompagnement pédagogique. La mise en œuvre de cette composante permettra au ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique une meilleure capacité à piloter la qualité de l'éducation et les résultats d'apprentissage. L'amélioration de cette capacité contribuera, par ailleurs, à améliorer l'achèvement de l'éducation de base en réduisant les taux d'abandon et de redoublement;
- l'intégration du numérique (alphabétisation, appui à l'apprentissage hybride et équipement d'une salle dans les écoles cibles) dans l'éducation fondamentale et la fourniture de matériels didactiques et pédagogiques à l'attention des élèves et des enseignants.

Réduire les disparités régionales révélées par le RESEN serait l'une des priorités communes de ces différentes composantes. Aussi, le projet serait principalement déployé en dehors de Bujumbura, en ciblant les zones rurales et les provinces où la qualité de l'éducation est insuffisante en veillant à la complémentarité des actions déployées avec celles des autres PTF.

Les activités seront mises en œuvre en concertation avec tous les acteurs, en appui aux entités étatiques au niveau local et en bénéficiant de l'orientation stratégique du niveau central. Pour des raisons d'équité, elle appuiera les autorités éducatives locales dans les zones les plus affectées par le phénomène de l'exclusion scolaire notamment les quatre province cibles (Bujumbura Mairie, Gitega, Muyinga et Kirundo).

L'inclusivité et l'introduction d'usages digitaux, quand ils sont pertinents, seraient aussi des préoccupations communes aux axes d'intervention proposés. L'action contribuera aussi à introduire le numérique dans l'éducation fondamentale et se référera à l'EU-DIGICOMP (le cadre de référence européen des compétences numériques) et l'EU-DIGCOMPEDU (le cadre de référence européen des compétences numériques pour les citoyens et pour les enseignants) créera des synergies avec l'initiative « GIGA » lancée au niveau mondial par l'UNICEF et l'Union Internationale de Télécommunication (UIT) en 2019 pour connecter chaque école à l'internet et chaque jeune à l'information, aux opportunités et aux choix.

Si (i) la volonté politique d'appuyer la réforme du système éducatif se confirme, (ii) s'il y aura la stabilité nécessaire à la tête du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique, si (iii) la performance et le déploiement des enseignants sont améliorées et le taux d'abandon et de redoublement des élèves du fondamental sont réduits, si (iv) les écoles burundaises deviennent plus inclusives et accessibles à tous les enfants burundais et si (v) l'allocation des ressources est gérée efficacement, alors la gouvernance pour une éducation plus performante, inclusive, sensible au genre, numérique et accessible à tous sera améliorée car les activités de cette nouvelle action vont engendrer une profonde transformation du système éducatif burundais. Si (i) les conditions politiques, sécuritaires, économiques et sanitaires du pays sont stables (voire s'améliorent), et si (ii) la gouvernance du système éducatif sera améliorée, alors l'action contribuera à renforcer le capital humain et la croissance économique du pays, en veillant à ne laisser personne de côté. Pour des nombreuses thématiques l'action agira à la fois au niveau central et dans des provinces où l'UE, ses États membres et les agences des Nations Unies sont déjà présents avec des actions complémentaires et en synergies entre elles: actions de lutte contre la torture et les mauvais traitements en milieu carcéral, actions de lutte contre les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG) et les activités du programme d'appui à l'accès à la justice.

3.5 Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaîne de résultats (a): (maximum 10)	Indicateurs (a): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)Val	Sources des données	Hypothèses
Impact	Promouvoir un accès équitable à une éducation fondamentale de qualité au Burundi.	<p>1) Nombre d'enfants inscrits dans le système éducatif avec le soutien de l'UE dans l'enseignement primaire (F/G/EH)</p> <p>2) Taux d'achèvement de l'éducation fondamentale avec l'appui de l'UE (F/G/EH) dans les provinces cibles (désagrégé par sexe, type de handicap et statut migratoire)</p> <p>3) Nombres d'enfants non scolarisés (en âge scolaire) dans les provinces cibles (désagrégé par sexe, type de handicap et statut migratoire)</p> <p>4) Taux net de scolarisation des enfants dans les provinces cibles (désagrégé par sexe, type de handicap et statut migratoire)</p>	<p>1. : 0 (2022)</p> <p>2. : 0 (2022)</p> <p>3. : 596,229 (2017)</p> <p>4. : Bujumbura Mairie 91,2%; Gitega 88,7% ; Kirundo 78,9% ; Muyinga 79,6%</p>	<p>1. : 100,000 (2028)</p> <p>2. : +50%</p> <p>3. : 400,000 (2028)</p> <p>4. : Bujumbura 95%; Gitega 95%; Kirundo 85%; Muyinga 85% (2028)</p>	<p>1. Rapport de mise en œuvre du programme.</p> <p>2. Annuaire statistique du MENRS et études IPE UNESCO.</p> <p>3. Rapport Enfants en dehors de l'école UNICEF.</p> <p>4. EDS de l'ISTEEBU.</p>	<i>Not applicable</i>
Effet direct 1	L'offre, la qualité de l'enseignement fondamental, la répartition et la rétribution des enseignants sont améliorées.	<p>1.1 Nombre d'enseignants et formateurs (ventilé par sexe et âge) qui ont amélioré leurs compétences dans les disciplines visées grâce à l'appui de l'UE.</p> <p>1.2 Nombre d'enseignants (ventilé par sexe et âge) bénéficiant du financement basé sur les performances.</p> <p>1.3 Taux d'achèvement du fondamental dans les provinces cibles.</p>	<p>1.1 : 0 (2022)</p> <p>1.2 : 0 (2022)</p> <p>1.3 : 32% (2019)</p>	<p>1.1 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028)</p> <p>1.2 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028)</p> <p>1.3 : 50% (2028)</p>	<p>1.1 Rapport de mise en œuvre du programme et statistiques du MENRS</p> <p>1.2 Rapport de mise en œuvre du programme</p> <p>1.3 Statistiques du MENRS et Analyse IPE-UNESCO</p>	Volonté politique d'appuyer la réforme du système éducatif

Effet direct 2	Le système éducatif burundais est plus inclusif et assure l'égalité d'accès des filles et des garçons dé-et non scolarisés, enfants porteurs de handicap, rapatriés, déplacés internes et minorités.	2.1 Nombre d'enfants à besoins éducatifs spéciaux pris en charge, ventilé par sexe et type de handicap. 2.2 Taux de promotion des enfants à besoins éducatifs spéciaux aux différents niveaux du système ventilé par sexe et type de handicap. 2.3 Nombre et type d'activités pédagogiques et de contenus adaptés et développés avec le soutien de l'UE.	2.1 : 0 (2022) 2.2 : 0 (2022) 2.3 : 0 (2022)	2.1, 2.2 et 2.3 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028)	2.1, 2.2 et 2.3 Rapport de mise en œuvre du programme et Rapport du MENRS	Volonté politique de rendre le système éducatif plus inclusif
Effet direct 3	Les apprentissages, l'environnement scolaire et le système éducatif burundais sont améliorés.	3.1 Nombre d'écoles réhabilitées et plus inclusives dans les provinces cibles. 3.2 Nombre d'écoles disposant de blocs de latrines séparées filles/garçons/ enfants porteurs de handicap dans les provinces cibles. 3.3 Nombre d'écoles numérisés dans les provinces cibles. 3.4 Nombre d'enseignants (ventilé par sexe) formés aux compétences numériques. 3.5 Nombre d'animateurs (ventilé par sexe) formés aux compétences numériques. 3.6 Ratio manuels-élèves dans les zones cibles.	3.1 : 0 (2022) 3.2 : 0 (2022) 3.3 : 0 (2022) 3.4 : 0 (2022) 3.5 : 0 (2022) 3.6 : 3 (2022)	3.1 : 50 (2028) 3.2 : 50 (2028) 3.3 : 30 (2028) 3.4 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028) 3.5 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028) 3.6 : 2 (2028)	3.1, 3.2, 3.3 et 3.4 : Rapport de mise en œuvre du programme	Volonté politique d'appuyer la réforme du système éducatif et stabilité à la tête du Ministère

<p>Produit 1 lié à l'effet direct 1</p>	<p>1.1. Les compétences professionnelles, y compris la sensibilisation aux questions environnementales et climatiques, et les performances des formateurs chargés de la formation et de l'encadrement pédagogique (professeurs, inspecteurs, etc.) et des enseignants sont améliorées, grâce aux renforcements de leurs capacités et en partie à l'utilisation des approches innovantes telles que les technologies de l'information et de la communication (TIC).</p>	<p>1.1.1 Taux de redoublement en 2^{ème} et 4^{ème} années (ventilé par sexe). 1.1.2 Nombre d'enseignants, formateurs et inspecteurs (ventilé par sexe et âge) qui bénéficient de formations innovantes, y compris formations sur les TIC et sur l'éducation inclusive, avec l'appui de l'UE. 1.1.3 Pourcentage d'écoles numérisées grâce à l'appui de l'UE. 1.1.4 Pourcentage des élèves qui atteignent le seuil suffisant en maths, français et kirundi en 2^{ème} année du fondamental (ventilé par sexe).</p>	<p>1.1.1 70% et 41% (2020) 1.1.2 0 (2022) 1.1.3 0 (2022) 1.1.4 15% kirundi, 56% maths et 2% en français (2020)</p>	<p>1.1.1 : 40% et 30% (2028) 1.1.2 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028) 1.1.3 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028) 1.1.4 : 50% kirundi, 75% maths et (2028)</p>	<p>1.1.1 : Rapport IPE-UNESCO 1.1.2 : Rapport de mise en œuvre du programme 1.1.3 : Rapport de mise en œuvre du programme 1.1.4 : Rapport IPE-UNESCO</p>	<p>Volonté politique d'appuyer la réforme du système éducatif et stabilité à la tête du MENRS</p>
<p>Produit 2 lié à l'effet direct 1</p>	<p>1.2. L'approche de financement basé sur la performance est appropriée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche Scientifique comme modèle de financement du système de l'éducation dans les écoles fondamentales.</p>	<p>1.2.1 Nombre d'enseignants (ventilé par sexe et âge) formés avec l'appui de l'UE sur le FBP. 1.2.2 Pourcentage d'allocation du budget de l'Etat au FBP. 1.2.3 Statut des outils de mise en œuvre du financement basé sur les performances développés avec l'appui de l'UE.</p>	<p>1.2.1 : 0 (2022) 1.2.2 : 0 (2022) 1.2.3 : outils non développés (2022)</p>	<p>1.2.1 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028) 1.2.2 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028) 1.2.3 Manuel de procédure, indicateurs, grilles d'évaluation, questionnaire d'enquête de satisfaction communautaire développés.</p>	<p>1.2.1 : Rapport de mise en œuvre du programme 1.2.2 : Rapport du MENRS 1.2.3</p>	<p>Volonté politique d'appuyer la réforme du système éducatif et stabilité à la tête du MENRS</p>

Produit 1 lié à l'effet direct 2	2.1 Les enfants, dont au moins 50 % de filles, dé- et non scolarisés des provinces cibles sont réinsérés/insérés et réguliers dans le cursus scolaire	2.1.1 Nombre d'enfants (G/F/PH) hors de l'école reintégrés avec l'appui de l'UE.	2.1.1 : 0 (2022)	2.1.1 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028)	2.1.1 : Rapport du MENRS et Handicap International	
Produit 2 lié à l'effet direct 2	2.2 L'accès à l'enseignement spécialisé et inclusif de qualité de l'école fondamentale pour les enfants vivant avec un handicap est renforcé.	2.2.1 Nombre d'enseignants (ventilé par sexe et âge) qui ont bénéficié des formations sur l'éducation inclusive. 2.2.2 Nombre d'enfant vivant avec un handicap (ventilé par sexe et âge) qui bénéficient de l'enseignement inclusif	2.2.1 : 0 (2022) 2.2.2 : 0 (2022)	2.2.1 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028) 2.2.2 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028)	2.2.1 2.2.2	
Produit 3 lié à l'effet direct 2	2.3 Les écoles des provinces cibles ont adapté leur établissements existants aux enfants en situation de handicap et aux deux sexes, sont exempts de violences et sont accessibles à tous.	2.3.1 Nombre d'écoles réhabilitées et adaptées aux besoins des enfants vivant avec handicap grâce à l'appui de l'UE	2.3.1 : 0 (2022)	2.3.1 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028)	2.3.1 : Rapport de mise en œuvre du programme	

<p>Produit 1 lié à l'effet direct 3</p>	<p>3.1 Les approches innovantes (enseignement des deux langues nationales, enseignement adapté au contexte, pédagogie active, utilisation des TIC accessibles, sensibilisation à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement, etc.) dans les écoles formelles et dans les offres alternatives d'éducation sont appuyées.</p>	<p>3.1.1 Nombre de manuels scolaires développés et/ou distribués avec l'appui de l'UE 3.1.2 Nombre de classes équipées et inclusives avec l'appui de l'UE 3.1.3 Nombre de bibliothèques équipées avec l'appui de l'UE 3.1.4. Nombre d'enseignants, formateurs et inspecteurs (ventilé par sexe et âge) qui bénéficient de formations innovantes, y compris formations sur les TIC et sur l'éducation inclusive, avec l'appui de l'UE. 3.1.5. Pourcentage d'écoles numérisées grâce à l'appui de l'UE. 3.1.6. Nombre d'enfants (ventilé par sexe et âge) bénéficiaires des approches innovantes (activités socio-sportives, sensibilisation à la lutte contre comportements discriminants, faire émerger une dynamique collective à un écosystème d'acteurs institutionnels, communautaires, associatifs, œuvrant pour une éducation inclusive et une scolarisation réussie, etc.) grâce à l'appui de l'UE.</p>	<p>3.1.1 : 0 (2022) 3.1.2 : 0 (2022) 3.1.3 : 0 (2022) 3.1.4 : 0 (2022) 3.1.5 : 0 (2022) 3.1.6 : 0 (2022)</p>	<p>3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.1.5, 3.1.6 : À renseigner lors de la mission de démarrage (2028)</p>	<p>3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.1.5, 3.1.6 : Rapport de mise en œuvre du programme</p>	<p>Volonté politique d'appuyer la réforme du système éducatif et stabilité à la tête du MENRS</p>
--	---	---	---	--	--	---

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République du Burundi.

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 72 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N.A.

4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.

4.4.1 Gestion directe (passation de marchés)

Les produits:

1.1. « Les compétences professionnelles, y compris la sensibilisation aux questions environnementales et climatiques, et les performances des formateurs chargés de la formation et de l'encadrement pédagogique (professeurs, inspecteurs, etc.) et des enseignants sont améliorées, grâce au renforcement de leurs capacités et en partie à l'utilisation des approches innovantes telles que les technologies de l'information et de la communication (TIC) »,

1.2. « L'approche de financement basé sur la performance est appropriée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique comme modèle de financement du système de l'éducation dans les écoles fondamentales »,

2.1. « Les enfants, dont au moins 50 % de filles, dé- et non scolarisés des provinces cibles sont réinsérés/insérés et réguliers dans le cursus scolaire,

2.2. « L'accès à l'enseignement spécialisé et inclusif de qualité de l'école fondamentale pour les enfants vivant avec un handicap est renforcé»,

2.3. « Les écoles des provinces cibles ont adapté leur établissements existants aux enfants en situation de handicap et aux deux sexes, sont exempts de violences et sont accessibles à tous »,

et 3.1. « Les approches innovantes (enseignement des deux langues nationales, enseignement adapté au contexte, pédagogie active, utilisation des TIC accessibles, sensibilisation à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement, etc.) dans les écoles formelles et dans les offres alternatives d'éducation sont appuyées»

seront partiellement exécutés par le biais d'un marché de services, prévu pour publication en mars 2023, qui y contribuera de manière transversale. Il consistera en une Assistance technique (AT) dont le rôle sera de contribuer à la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la présente Action et du Plan sectoriel de l'éducation 2022-2030. L'AT veillera à la cohérence de l'ensemble de l'action et à la bonne

coordination entre les différents partenaires chargés de la mise en œuvre des différentes composantes et soutiendra aussi le dialogue sectoriel avec la contrepartie gouvernementale burundaise.

4.4.2 Gestion indirecte avec une entité dont les piliers ont été évalués

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec des entités qui seront sélectionnées par les services de la Commission sur la base des critères suivants: une organisation d'un État membre et/ou une organisation internationale, capacité opérationnelle, valeur ajoutée et expertise dans le domaine de l'éducation fondamentale, expériences avérées d'appui au secteur de l'éducation fondamentale au Burundi, niveau de cofinancement pouvant être mobilisé dans le cadre de la valeur ajoutée globale à la fois des financements propres et de la mobilisation de sources supplémentaires, expérience de travail avec des organisations internationales et nationales de la société civile spécialisées dans le secteur de l'éducation.

La mise en œuvre par ces entités implique l'ensemble des activités prévues par l'Action, afin d'atteindre les effets suivants:

Effet direct 1: L'offre, la qualité de l'enseignement fondamental, la répartition et la rétribution des enseignants sont améliorées.

Effet direct 2: Le système éducatif burundais est plus inclusif et a assuré l'égalité d'accès des filles et des garçons dé- et non scolarisés, enfants porteurs de handicap, rapatriés, déplacés internes et minorités.

Effet direct 3: Les apprentissages, l'environnement scolaire et le système éducatif burundais sont améliorés grâce aux apports du numérique.

4.4.3 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

En cas d'échec de la modalité de gestion indirecte, en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, la ou les composantes concernées pourront être mise en œuvre en gestion directe (subventions) avec des organisations de la société civile nationales et internationales, sélectionnées selon les mêmes critères que ceux énoncés sous la section 4.4.2.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montants en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée (montants en EUR)
	2023	2023
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4		
Objectif spécifique 1 – : Améliorer l'offre, la qualité de l'enseignement fondamental, la répartition et la rétribution des enseignants. Gestion indirecte— cf. section 4.4.2.	7 000 000	1 500 000
Objectif spécifique 2 – : Rendre le système éducatif burundais plus inclusif et assurer l'égalité d'accès des filles et des garçons dé- et non scolarisés, enfants porteurs de handicap, rapatriés, déplacés internes et minorités. Gestion indirecte— cf. section 4.4.2.	5 000 000	1 250 000
Objectif spécifique 3 – : Améliorer les apprentissages, l'environnement scolaire et le système éducatif burundais. Gestion indirecte — cf. section 4.4.2.	7 400 000	1 250 000
Passation de marchés — cf. section 4.4.1	500 000	N.A.
Evaluation – cf. section 5.2	50 000	N.A.
Audit – cf. section 5.3	50 000	
Totaux	20 000 000	4 000 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

Un Comité de pilotage national (COPIL) sera mis en place pour assurer le suivi stratégique de l'action et prendre toute décision nécessaire à garantir son bon déroulement. Le COPIL se réunira semestriellement et son secrétariat sera assuré par l'Assistance technique. Les principales parties prenantes de l'action feront partie du COPIL : le ministère de l'éducation nationale et de la Recherche scientifique, le ministère des Affaires sociales, des Droits de la Personne humaine et du Genre, la Commission nationale indépendante des Droits humains, la Délégation de l'UE, le ministère des Finances, les partenaires de mise en œuvre. Un ou plusieurs représentants des partenaires techniques et financiers agissant dans le secteur de l'éducation fondamentale pourront, le cas échéant, participer occasionnellement ou régulièrement aux réunions du COPIL.

Un Comité de suivi technique (CST) sera mis en place afin de coordonner et suivre la mise en œuvre des activités prévues par l'action. Il permettra également d'assurer que les différentes parties prenantes aient le même niveau d'information. Les réunions du CST se tiendront à fréquence trimestrielle. Elles seront organisées par l'Assistance technique qui assurera également le secrétariat. Les membres du CST sont les cadres techniques des parties prenantes de l'action, membres du COPIL en fonction de l'ordre du jour. Celui-ci se réunit au moins deux fois par an en accord avec le cadre sectoriel.

Les résultats des travaux du COPIL pourront aussi faire l'objet d'échanges dans le cadre du dialogue politique entre le Burundi et l'UE.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et résultats directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

- Le suivi des indicateurs du cadre logique sera effectué grâce à l'appui de l'Assistance technique (AT) qui sera mise en place. Les informations de base pour alimenter les indicateurs du cadre logique seront collectées par les partenaires de mises en œuvre et analysées/ vérifiées par les experts de l'AT. Le suivi des indicateurs du cadre logique s'effectuera semestriellement, lors des réunions du COPIL.
- Le renforcement des capacités envisagé pour les autorités nationales permettra également de les appuyer dans le suivi et la mise à jour des données nationales, ce qui permettra de renseigner l'évolution des indicateurs d'effet et d'impact du cadre logique.
- La désagrégation des données par genre sera assurée par les partenaires de mise en œuvre dans le cadre du système de suivi et évaluation qui sera élaboré au début des activités. L'AT garantira un accompagnement et un suivi de la collecte et de l'analyse de ces données

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, des évaluation(s) à mi-parcours et finale seront effectuées pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes.

L'évaluation finale sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment le fait que:

- il s'agit d'une action qui prévoit une approche multisectorielle complexe;
- l'UE souhaite s'engager dans le long terme dans des activités d'éducation fondamentale, suivant le modèle déjà éprouvé avec succès dans des pays de la région ;
- il s'agit de la première action au niveau du pays qui développera des actions sur la valorisation des services éducatifs.

L'évaluation reposera sur une approche fondée sur les droits humains et le genre et rendra compte des résultats relatifs au renforcement de la participation, de la non-discrimination et de l'égalité des sexes, de la transparence, de la reddition des comptes et de l'application du droit.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins quinze jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme

Niveau Action		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette Action